

AFFAIRE N° 11.

OBJET : REFECTION DE LA VOIE D'ACCES AU CREDIT AGRICOLE.

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage d'entreprendre les travaux de réparation de la voie d'accès au Crédit Agricole.

La consultation d'entreprises lancée à cet effet a permis de fixer le coût de l'opération à 130 000 F.

Je vous demande d'approuver le dossier technique, et de m'autoriser à solliciter de Monsieur le Préfet une subvention de 130 000 F au titre des dégâts Hyacinthe sur la voirie rurale.

Je mets la question aux voix.

\*\*\*\*\*

Le MAIRE lit l'avis des Commissions : "FAVORABLE. Il est toutefois bon de rappeler qu'en ce qui concerne la voirie rurale, la commune a justifié des dégâts pour un montant de 4 millions et n'a obtenu, à ce jour, que 104 000 F d'indemnisation."

\*\*\*\*\*

ADOPTE A L'UNANIMITE

*UV - P/le Préfet et par délégation,  
le Directeur des Finances et des Collecti-  
vités locales,  
Signé : Martin-Claude Marcou  
Pour copie conforme  
St Denis le 31 Août 1981  
Le Chef de Bureau délégué -*